

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
125.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Cession à la ville de la Ciotat de tout ou partie des parcelles BZ 42, AH 38, BZ 287,
et de l'Oliveraie du Mugel.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération des 15 février 2013 et 16 décembre 2016, la Commission Permanente a approuvé la cession à la commune de la Ciotat des parcelles qui constituaient l'ancienne ligne ferroviaire la Ciotat gare / la Ciotat ville, et de terrains contigus à la voie ferrée en vue de la réalisation d'une voie douce.

Compte tenu d'une part de l'inutilité pour le Département de ces parcelles constituant la plate forme ferroviaire, et d'autre part de l'intérêt du projet communal destinant ces biens à un usage public, ceux-ci ont été cédés à titre gratuit à la commune, et dans l'attente de la signature des actes de cession correspondants, une convention de prise de possession anticipée a été établie, qu'il convient à ce jour de renouveler.

Par ailleurs, 3 autres parcelles situées sur l'ancienne ligne ferroviaire présentent un intérêt pour la commune, soit dans le cadre d'un projet culturel, soit dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de la voie douce.

Il s'agit des biens suivants :

PARCELLE BZ 42 :

Il s'agit de l'ancienne halte de Ceyreste située avenue Joseph Roumanille, composée d'un terrain de 200 m² sur lequel est édifiée une construction en R+1 de 113 m².

Dans le cadre de l'aménagement de la deuxième partie de la voie douce ce bâtiment, lieu de rencontre et de convivialité, constituera une étape intermédiaire entre la gare et le vieux la Ciotat.

Le prix du Domaine s'établit à 316.000 € Toutefois, compte tenu de l'intérêt général du projet et conformément aux principes de vente retenus au titre de notre procédure de vente validée par délibération de la Commission Permanente du 11 décembre 2015, un abattement de 15%, sera appliqué sur la valeur précitée ramenant ainsi le prix de vente à 268.600 €

PARCELLE AH 38 :

Il s'agit d'un local commercial en duplex de 90 m² situé sur le quai François Mitterrand, à proximité immédiate du projet de requalification du Vieux Port mené par la Métropole. Il est actuellement mis à disposition de l'association Léo Lagrange.

En relation avec le milieu culturel et associatif, il sera dédié aux expositions concourant à la découverte des artistes par les habitants de la ville et les touristes.

Estimé à 180.000 € par le Domaine, un abattement de 15% est également consenti compte tenu de l'intérêt général du projet ramenant ainsi le prix à 153.000 €

PARCELLE BZ 287 :

La cession à la ville, d'une partie de cette parcelle, soit 3.870 m², située face à la halte de Ceyreste et correspondant à l'emprise de la voie ferrée, a d'ores et déjà été validée par le Département, la commune destinant ce terrain à la réalisation de la voie douce,

Concernant le délaissé restant de 180 m², la ville souhaiterait l'intégrer dans l'aménagement de la deuxième partie de la voie douce. Aussi, le Département n'en ayant pas l'utilité, sa cession à titre gratuit à la ville est proposée.

L'OLIVERAIE DU MUGEL :

Il s'agit d'un espace boisé d'environ 3.000 m² situé sur la propriété du Mugel à détacher de la parcelle cadastrée CW 117, laquelle est enclavée dans le Parc Municipal du Mugel, classé « Jardin remarquable ».

Il est proposé de céder à titre gratuit à la commune cette partie oliveraie, ce qui permettra une gestion optimisée du Parc du Mugel, adossé au rocher du Bec de l'Aigle face à l'île verte, au cœur d'un site naturel protégé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL